

## Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord tenue mardi le 21 février 2023, à 19 h 30, au local 105 du service aux entreprises et à la communauté de la Minganie (centre d'éducation des adultes).

Sont présents : M<sup>me</sup> Marie-Lyne Blais, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Gina Boudreau, membre parent, vice-présidente  
M. Daniel Cormier, membre de la communauté  
M. Bill Cyr, membre de la communauté  
M. Éric Faguy, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Liette Gagné, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Dominik Patry-Boisvenue, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Audrey Roy, membre parent, présidente  
M. Sylvain Roy, membre de la communauté  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Thériault, membre du personnel  
M<sup>me</sup> Lolita Vigneault, membre du personnel

Sont absentes : M<sup>me</sup> Julie Loiselle, membre parent, par Teams  
M<sup>me</sup> Annie Rochette, membre parent

Sont invités : M. Mario Cyr, directeur général  
M<sup>me</sup> Roxanne Jomphe, secrétaire de la séance  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Thériault, secrétaire générale

### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

---

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30. Madame Audrey Roy, présidente, souhaite la bienvenue aux membres. Madame Roxanne Jomphe fait fonction de secrétaire.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES AFFAIRES DIVERSES

---

Madame Audrey Roy donne lecture de l'ordre du jour fourni aux membres. Il est proposé par monsieur Sylvain Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

### 3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

---

Il est proposé par monsieur Éric Faguy et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022 comme présenté.

### 4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

---

Madame Audrey Roy invite les membres à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un ou des points traités lors de la présente séance, via le formulaire prévu à cet effet.

### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question n'est posée.

### 6. ADOPTIONS

---

#### 6.1 POLITIQUE SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIONNELLE

CA-78-2022

Il est proposé par monsieur Sylvain Roy et résolu unanimement d'adopter les modifications à la politique sur la sécurité informationnelle comme présentées.

#### 6.2 PLAN TRIENNAL 2023-2026

CA-79-2022

Il est proposé par madame Marie-Lyne Blais et résolu unanimement d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026.

- 6.3 CALENDRIERS SCOLAIRES FGA** **CA-80-2022**
- Il est proposé par madame Lolita Vigneault et résolu unanimement d’adopter les calendriers scolaires en formation générale des adultes.
- 6.4 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT DE CONSTRUCTION – PROJET 045-SANIT-21-03** **CA-81-2022**  
**REMPLACEMENT DE BLOCS SANITAIRES – RÉSIDENCE NIAPISKA**
- Il est proposé par madame Liette Gagné et résolu unanimement d’autoriser le directeur général, monsieur Mario Cyr, à procéder à la signature du contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de construction 045-SANIT-21-03 Remplacement de blocs sanitaires – Résidence Niapiska.
- 6.5 NOMINATION D’UN ADMINISTRATEUR AU SOUS-COMITÉ RESSOURCES HUMAINES** **CA-82-2022**
- Il est proposé par madame Marie-Lyne Blais et résolu unanimement de nommer madame Gina Boudreau au comité des ressources humaines.
- 6.6 DEMANDE DE DÉROGER À LA POLITIQUE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE** **CA-83-2022**  
**SERVICES DE CONSULTATION ET D’ÉVALUATION EN NEUROPSYCHOLOGIE**
- ATTENDU QUE des services de consultation et d’évaluation en neuropsychologie seront requis en 2023-2024;
- ATTENDU QUE le nombre d’heures et le type de service demeurent difficiles à évaluer à long terme en raison des longs délais d’attente pour les évaluations normalement prises en charge par le réseau de la santé et des services sociaux;
- ATTENDU QUE le nombre d’heures et le type de service demeurent difficiles à évaluer à long terme en raison d’une approche non catégorielle d’organisation des services d’adaptation scolaire s’appuyant davantage sur les besoins des élèves que sur un diagnostic;
- ATTENDU QUE le contrat 2022-2023 répond à nos attentes;
- ATTENDU QUE le renouvellement du contrat actuel pour une durée d’un (1) an implique une dépense en deçà de la réglementation gouvernementale nous obligeant à avoir recours à un appel d’offres public;
- ATTENDU QUE le renouvellement du contrat actuel pour une durée d’un (1) an implique une dépense au-delà du seuil d’appel d’offres sur invitation établi par la Politique sur la gestion contractuelle du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord;
- Il est proposé par madame Dominik Patry-Boisvenue et résolu unanimement d’autoriser monsieur Mario Cyr, à déroger à la politique sur la gestion contractuelle pour conclure de gré à gré un contrat de services de consultation et d’évaluation en neuropsychologie, d’une durée d’un (1) an.
- 6.7 DEMANDE DE DÉROGER À LA POLITIQUE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE** **CA-84-2022**  
**SERVICE D’ACCOMPAGNEMENT POUR DÉVELOPPER DES PRATIQUES DE PSYCHOLOGIE POSITIVE**
- ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite favoriser les actions efficaces de promotion de la santé et du bien-être des élèves et du personnel;
- ATTENDU QUE le centre de services scolaire souhaite être accompagné par des ressources spécialisées dans ce domaine;
- ATTENDU QUE le centre de services scolaire est à la recherche d’un indicateur fiable pour mesurer le sentiment de bien-être de ses élèves et des membres du personnel;
- ATTENDU QUE la conclusion d’un contrat avec une firme spécialisée implique une dépense en deçà de la réglementation gouvernementale nous obligeant à avoir recours à un appel d’offres public;
- ATTENDU QUE la conclusion d’un contrat avec une firme spécialisée implique une dépense au-delà du seuil d’appel d’offres sur invitation établi par la Politique sur la gestion contractuelle du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord;

Il est proposé par monsieur Sylvain Roy et résolu unanimement d'autoriser monsieur Mario Cyr à déroger à la politique sur la gestion contractuelle pour conclure de gré à gré un contrat de service d'accompagnement pour développer des pratiques de psychologie positive avec Idéeducation Obnl pour une durée de trois ans.

## **7. INFORMATIONS**

---

### **7.1 RAPPORT ANNUEL 2021-2022**

Monsieur Mario Cyr dépose le rapport annuel 2021-2022.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

## **9. PROCHAINE RÉUNION**

---

La prochaine réunion régulière est prévue mardi le 30 mai 2023.

## **10. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, à 19 h 40, par madame Gina Boudreau et résolu unanimement, que la séance soit levée.

La présidente,

Le directeur général,

Audrey Roy

Mario Cyr